

RAPPORT FINANCIER 2011-2012

Les dépenses réelles sont inférieures de 58 619 € aux dépenses prévisionnelles. Cette différence s'explique par l'absence de provision pour risque de procédure (91 000 €) compensée non seulement par une nette augmentation de la masse salariale (+ 25 884 €), mais principalement par la prise en compte de l'exercice précédent (+ 4 993 €), l'assurance (+ 732 €) et la médecine du travail (+ 944 €).

Les recettes réelles sont inférieures de 34 552 € aux recettes prévisionnelles. Cette différence s'explique par le solde banque (7 498 €) qui n'aurait pas dû figurer sur le compte de résultat et l'absence de produits sur exercices antérieurs (37 430 €). Cette somme représentait un remboursement des fonds détournés par l'ancienne Direction. Or, le Tribunal ayant prononcé la relaxe de Mmes Urraca et Monbaylet, ce type de ressource n'a plus lieu d'être. Cette absence de ressources est compensée non seulement par une augmentation des cotisations (+ 9 022 €), mais principalement par le décalage de versement des subventions Mairie (+ 7 000€) et Conseil Général (+ 4 500 €). En effet, une partie des subventions a été versée sur l'exercice 2011-2012 alors qu'elles concernaient l'exercice antérieur.

Le résultat positif de 24 067 € pour l'année 2011-2012 ne doit donc pas être considéré comme de la trésorerie mais nous a permis de créer un poste à temps partiel de Direction administrative désormais indispensable au bon fonctionnement de l'association. Si pour l'année 2012-2013, cette somme reste supérieure ou coût réel du poste, il n'en va pas de même pour les années suivantes. En effet, le poste a été créé dans le cadre d'un contrat CUI CAE qui se termine en août 2013. Le coût du poste sera donc nettement supérieur (+ 10 079 €).